

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme
DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

13. Signature de devis concernant le logiciel iNoé.

La commune de Boisseuil utilise depuis de nombreuses années le logiciel Noé via le portail famille pour gérer les inscriptions et facturations aux activités périscolaires et extrascolaires.

Toutefois, les développements de ce module ne pouvant plus suivre les évolutions technologiques récentes, le prestataire ne sera plus en capacité de maintenir techniquement ce module qui sera par conséquent arrêté à la fin de l'année 2025.

A ce titre, la commune doit faire l'acquisition d'un nouveau logiciel iNoé avec une migration vers le nouvel "espace famille". Cette nouvelle interface sera plus efficace avec des fonctionnalités modernes et une meilleure flexibilité pour les utilisateurs, qu'il s'agisse des familles ou des agents de la commune.

Il serait intéressant de profiter de cette migration pour doter le RPE de la commune et la crèche du logiciel. Cela permettrait d'avoir une meilleure cohérence à l'échelle de la politique enfance jeunesse dans sa globalité ainsi qu'un meilleur suivi notamment pour la mise en place du numéro unique d'enregistrement des demandes.

La commune prendra en charge financièrement l'acquisition du logiciel pour l'ensemble de ses services mais également pour la crèche. Cette dernière supportera sur ses fonds propres les coûts des formations pour son personnel. La commune réglera directement la maintenance annuelle qui sera ensuite déduite de la subvention annuelle versée à la crèche.

Les formations pourraient avoir lieu en juin pour un logiciel opérationnel à la rentrée de septembre pour les familles concernant les parties périscolaire et extrascolaire. Pour le RPE et la crèche le logiciel serait opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2026 avec des formations prévues en novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les devis de la société Aiga :**
 - d'un montant de 5 940,50 € HT soit 7 128,60 € TTC concernant l'acquisition du logiciel,
 - d'un montant de 3 470 € HT soit 4 164 € TTC concernant le coût annuel des services,
 - d'un montant de 6 244 € HT soit 6 486,10 € TTC concernant les formations,
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

